

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

---

**Séance ordinaire du 3 septembre 2024**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 3 septembre 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2024-09-804**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-805**      **Procès-verbaux : août 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en août 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2024, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2024 et le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 août 2024, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-806**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 septembre 2024;

Considérant que le compte suivant est ajouté :

Les Entreprises Lanctôt	137,97 \$
-------------------------	-----------

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 115 797,76 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

**Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées**

L'objet du règlement numéro 2024-469 est mentionné. Les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement sont présentés.

2024-09-807

**Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées : adoption**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 19 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2024-469 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées**

L'objet du règlement numéro 2024-470 est mentionné. Les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement sont présentés.

2024-09-808

**Règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées : adoption**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 19 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2024-470 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

**Règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable**

L'objet du règlement numéro 2024-471 est mentionné. Les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement sont présentés.

2024-09-809

**Règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable: adoption**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 19 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2024-471 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Liste de la correspondance**

La Municipalité n'a reçu aucune correspondance à déposer.

2024-09-810

**Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de lettre proposé par la Fédération québécoise des municipalités concernant le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec ;

En conséquence, Monsieur le Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, à signer la lettre pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et de la transmettre, tel que demandé, à Madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville à l'Assemblée nationale du Québec, à Monsieur Jacques Demers, président de la FQM ainsi qu'à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-09-811

**Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail**

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 par sa résolution numéro 2019-01-010 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de *la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'abroger la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 14 janvier 2019 par sa résolution numéro 2019-01-010;
- d'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-812**

**Cours : entretien d'hiver 2024/2025**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours de la Municipalité, du chemin du cimetière et du passage piétonnier situé entre l'église et le 500, rue Principale pour la saison 2024/2025;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours de la Municipalité, du chemin du cimetière et du passage piétonnier situé entre l'église et le 500, rue Principale pour la saison 2024/2025 à la compagnie 9339-7909 Québec Inc. (Verreault Transport), le tout pour un montant de 22 800 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-813**

**Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu (3<sup>e</sup> génération) et plan de mise en œuvre : adoption**

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées »;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été intégré dans le projet de schéma de la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu (3e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-814**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation :  
rang de la Rivière Est**

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent une route sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que la Municipalité mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière concernant le rang de la Rivière Est et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

Considérant que la chargée de projet de la Municipalité, Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-815**

**Rechargement des accotements**

Considérant que le rechargement des accotements doit être effectué dans certaines sections du rang de la Rivière Est et du rang de la Rivière Ouest;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de rechargement des accotements au Groupe Manu, selon les termes de la soumission reçue le 15 août 2024, pour un montant budgétaire de 2 500 \$ plus taxes, le contrat sera valide à condition que les travaux soient exécutés au plus tard le 15 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-816**

**Rang du Vide : nivellement**

Considérant que le nivellement du rang du Vide doit être effectué;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de nivellement à J.A. Beaudoin Construction Ltée, selon les termes de la soumission datée du 19 août 2024, pour un montant budgétaire de 2 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-817**

**Réservoir : clapets**

Considérant que l'installation de 3 clapets antiretour est nécessaire au réservoir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

- d'octroyer le contrat d'achat et d'installation de 3 clapets antiretour à Plomberie et Chauffage Saint-Hyacinthe inc., selon les termes de la soumission datée du 27 août 2024, pour un montant budgétaire de 4 350 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Poste de pompage : procès-verbal de l'ouverture des soumissions**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal des eaux usées.

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2024 est déposé au Conseil.

**2024-09-818**

**Halloween 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues pour *Halloween* qui se tiendra le samedi 26 octobre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser la tenue des activités pour *Halloween* et une dépense pour un montant maximal de 2 175 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués au document.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-09-819**

**Soirée Rock**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues dans le cadre de la *Soirée Rock* qui se tiendra le samedi 19 octobre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la tenue de la *Soirée Rock* et une dépense pour un montant maximal de 3 200 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués au document.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2024-09-820**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance :

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 SEPTEMBRE 2024**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire